



## Divorce .pension alimentaire et compensatrice

Par fanfan56, le 25/03/2014 à 18:48

bonjour.

Je m'adresse à vous car je suis perdue comme beaucoup dans mon cas.

J'ai 41 ans connais mon mari depuis l'age de 16 ans .

je suis mariée depuis 16 ans et nous avons 2 enfants de 16 et 13 ans.

je suis infirmière et je perçois un salaire de 1897 euros et mon mari est expatrié et perçoit un salaire de 9000 euros..non imposable!

Lors dans sa dernière mission à Dubai il a pendant 7 mois eu recours aux services d'escort girl..et a dépensé tout notre argent ainsi que celui de mes enfants! ainsi que notre argent placé...

Mes enfants sont malheureusement au courant car ils ont découvert d'horribles choses au sujet de leur père....

quels seront mes droits en cas de divorce ?

comment protéger mes enfants ?

est il vrai qu'en ayant le statut d'expatrié la pension alimentaire et celle compensatrice peut etre sous évaluée?

je vous remercie de votre aide